



EXTENSION DE GARANTIE V.N.

PRODUITS CONCERNÉS

Crédit VN (à usage privé), Abrégio Style.

PRESTATAIRE

RAC France.

VEHICULES CONCERNES

Véhicules neufs ou véhicules de démonstration de moins de 6 mois et de moins de 10 000 Kms de marque Volkswagen.

ELIGIBILITE

Le contrat d'extension de garantie V.N. ne s'applique en aucun cas à un véhicule :

- ayant fait l'objet d'une quelconque modification par rapport aux normes et spécifications standards du constructeur postérieurement à sa première mise en circulation.
- de marque autre que Volkswagen.
- utilisé pour des courses, rallies ou épreuves de vitesse.
- séjournant plus de 3 mois consécutifs à l'étranger.
- non immatriculé en France à l'exception de la Principauté de Monaco.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'EXTENSION GARANTIE V.N.

- Garantie valable pendant toute la durée du financement VOLKSWAGEN BANK pour tout financement d'une durée comprise entre 30 et 60 mois.
- Le contrat d'extension de garantie V.N. prend effet à la date d'expiration de la période de garantie constructeur de 24 mois, la période de garantie constructeur courant à compter de la date de première mise en circulation du véhicule.
- La cotisation mensuelle est réglée par le client en complément du remboursement de son financement de la première à la dernière échéance.
- Le contrat d'extension de garantie V.N. cesse de plein droit et immédiatement à la date à laquelle le contrat de financement prend fin pour quelque cause que ce soit de manière anticipée ou normale.

En aucun cas l'extension de garantie VN dans le financement n'est cessible à l'acquéreur en cas de revente du véhicule.

COUVERTURE TECHNIQUE

Toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques relatives au dysfonctionnement d'une pièce ou d'un organe du véhicule sont couvertes.

USURE NORMALE / TAUX DE VETUSTE

Aucune vétusté n'est applicable dans le cadre du contrat d'extension de garantie VOLKSWAGEN BANK.

PRIX MENSUEL

Un tarif unique quelque soit le modèle :

- Si prix de vente du véhicule TTC < ou égal à 100 000 € : 15 € par mois
- Si prix de vente du véhicule TTC < 100 000 € : 30 € par mois

AVANTAGES CLIENT

- L'extension de garantie véhicules neufs VOLKSWAGEN BANK, c'est la tranquillité d'une voiture sous garantie pendant toute la durée de votre contrat de financement.
- Une garantie Premium de type « tous risques sauf » qui couvre toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques relatives au dysfonctionnement d'une pièce ou d'un organe du véhicule.
- **Aucune vétusté applicable.**
- Une garantie « longue durée » qui complète la garantie initiale de 24 mois jusqu'à 60 mois (selon la durée du financement).
- Un argument sécurisant et convaincant à l'achat du VN.
- Une garantie qui évite au client tous les soucis causés par des réparations imprévues.
- Les accessoires et options d'origine, montés en usine, sont également couverts par le contrat.
- Une prise en charge des réparations au premier euro sans franchise client et sans limite de kilométrage en cours de contrat.
- Des cotisations mensualisées, prélevées automatiquement "pour ne pas y penser".
- Une excellente raison de souscrire un financement VOLKSWAGEN BANK.



EXTENSION DE GARANTIE V.N.

AVANTAGES DISTRIBUTEURS / VENDEURS

- Un moyen efficace d'augmenter la fréquentation de votre atelier et votre chiffre d'affaire.
- Un règlement rapide des prestations par RAC France au tarif horaire public et sans remise sur les pièces.
- Un client sous garantie, est toujours plus fidèle à son Distributeur, y compris pour les achats d'accessoires ou pour le renouvellement de son véhicule.
- En cas de panne, la garantie liée au financement incite votre client à faire réparer son véhicule dans le réseau (principalement chez vous) pendant une période pouvant aller jusqu'à 60 mois (selon durée du financement).
- Très souvent, le client pense qu'il fera des économies en espaçant ses révisions ou en allant dans une chaîne de réparation rapide.... L'extension de garantie V.N. l'incite à venir faire ses entretiens chez vous.
- Un moyen d'accroître votre performance en matière de vente de financements V.N. avec VOLKSWAGEN BANK.

QUE REÇOIT LE CLIENT ?

Un dossier de bienvenue personnalisé est envoyé au client dans les 2 mois suivant la souscription de l'extension de garantie qui comprend :

- une lettre d'accueil
- une carte accréditive
- un dépliant d'information
- les conditions générales du contrat

COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE ?

Aucune réparation effectuée sans l'accord express préalable du Service Technique du Prestataire ne sera prise en charge.

En cas de panne mécanique, l'Adhérent doit :

- s'adresser, en vue de la réparation, de préférence à un Réparateur Agréé de la marque du Véhicule.
- après examen du véhicule et diagnostic de la panne, le réparateur devra :
 - soit remplir le formulaire de demande de prise en charge en ligne en accédant au site www.racfrance.fr
 - soit appeler la ligne dédiée : VOLKSWAGEN BANK au **+33 (0)4 72 43 52 40**